

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 8 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 20 septembre 2016.

Présents	Thierry BORDOT - Hervé LEROY - Edith DOUCET - Jean JOAQUIM - Sabine LARUE - Liliane LARRIERE Christelle AUBRY - Christian CHAMPENOIS - Rachida LAOUFI-SABER - Agnès LEJEUNE - Suzanne MATHIEU - Michel NURDIN Noëlle GRANDJEAN Yves ROGER
Procurations	Raymond DUPAIN à Hervé LEROY Jean-Paul MILLEROT à Christian CHAMPENOIS Marie-Josèphe GALLORINI à Thierry BORDOT Christian CHAMPONNOIS à Noëlle GRANDJEAN Carole COURTOIS à Yves ROGER
Absents	Michel AUBRY - Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Jean-Yves TEXIER
Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire souhaite avant toute chose rendre Hommage à Claude GOFFINET qui nous a quitté dernièrement.

M. GOFFINET a été adjoint aux travaux à la mairie de Saint-Loup. Il s'est engagé pour la commune de manière très active et très dévouée.

Il a été instituteur à l'école du Chanois et à l'école du Centre.

Le Maire demande à l'assemblée d'observer un moment de recueillement en son souvenir.

(Minute de silence)

Le Maire reprend la parole et remercie l'assemblée.

Il procède, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Le Maire propose de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- Désignation de 3 membres pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Missions complémentaires sur le projet de hameau durable

Le Conseil municipal est favorable.

DECISIONS MUNICIPALES

1- Travaux de voirie du 22 juin 2016

- Réfection de la rue d'Avignon suite à des dommages causés par les eaux (émulsion tricouche)

Monsieur le Maire confie à l'entreprise BTPF (ZI de la Gabiotte, 70220 FOUGEROLLES) les travaux correspondants pour un montant de 1 410 € HT soit 1 692 € TTC.

- Aménagement de sécurité au carrefour de la rue d'Avignon et de l'impasse Bellevue (émulsion, pose de bordure, signalisation verticale et horizontale)

Monsieur le Maire confie à l'entreprise BTPF (ZI de la Gabiotte, 70220 FOUGEROLLES) les travaux correspondants pour un montant de 6 789,10 € HT soit 8 146,92 € TTC.

- Réfection des rues de l'abattoir et du mont (enrobé)

Monsieur le Maire confie à l'entreprise EUROVIA (Route de Grattery, 70170 BOUGNON) les travaux correspondants pour un montant de 13 914 € soit 16 696,80 € TTC.

- Réfection de la rue des montelots (enrobé)

Monsieur le Maire confie à l'entreprise EUROVIA (Route de Grattery, 70170 BOUGNON) les travaux correspondants pour un montant de 15 351 € HT soit 18 421,20 € TTC.

➤ Réfection de la chaussée et des accotements de la rue Gustave Courbet (émulsion)
Monsieur le Maire confie à l'entreprise COLAS (ZI des Rêpes, 70006 VESOUL) les travaux correspondants pour un montant de 9 199 € HT soit 11 038,80 € TTC.

➤ Pose de bitume fluxée pour rendre la chaussée étanche : rue d'Augrogne, rue du Patis, rue de la place, quai Macé, place des fusillés
Monsieur le Maire confie à l'entreprise COLAS (ZI des Rêpes, 70006 VESOUL) les travaux correspondants pour un montant de 12 770 € HT soit 15 324 € TTC.

2- Réfection du parking du Gymnase

Monsieur le Maire confie à l'entreprise BTPF (ZI de la Gabiotte, 70220 FOUGEROLLES) les travaux de réfection du parking du Gymnase en émulsion bicouche.
Le coût des travaux est fixé à 3 875,50 € HT soit 4 650,60 € TTC.

3- Réfection du carrefour Christiane Jansen / Général Prévost / Closey / Croix Partey suite au remplacement des conduites AEP, EU et EP

Monsieur le Maire confie à l'entreprise EUROVIA (Route de Grattery, 70170 BOUGNON) les travaux de réfection de la chaussée au niveau du carrefour Général Prévost - rue du Closey (enrobé).
Le coût des travaux est fixé à 13 565,40 € HT soit 16 278,48 € TTC.

4- Travaux de voirie du 2 septembre 2016

➤ Reprise de bordure de trottoir et réfection des avaloirs (rue Marcel Peltier)
Monsieur le Maire confie à l'entreprise BTPF (ZI de la Gabiotte, 70220 FOUGEROLLES) les travaux correspondants pour un montant de 4 355,60 € HT soit 5 226,72 € TTC.

➤ Réfection des accotements de la rue de l'Etang en gravillons calcaire
Monsieur le Maire confie à l'entreprise BTPF (ZI de la Gabiotte, 70220 FOUGEROLLES) les travaux correspondants pour un montant de 9 810,60 € HT soit 11 772,72 € TTC.

➤ Réfection d'une partie du plateau du Gymnase (enrobé)
Monsieur le Maire confie à l'entreprise EUROVIA (Route de Grattery, 70170 BOUGNON) les travaux correspondants pour un montant de 12 672 € HT soit 15 2016,40 € TTC.

5- Diagnostic des platanes par l'ONF

Suite à la chute d'une branche de platane sur une voiture, le Maire a immédiatement décidé de réaliser une expertise de l'ensemble des platanes qui bordent la Semouse. L'Office National des Forêts a été mandaté pour réaliser l'expertise et de faire des préconisations quant à leur entretien.
Le coût de la prestation est fixé à 970 € HT soit 1 164 € TTC.

Le Maire présente les préconisations issues du rapport de l'ONF (cf. annexe : carte des interventions préconisées).

Il informe l'assemblée que le rapport complet est consultable à la mairie.

Il charge la commission environnement de réfléchir sur ces préconisations et de faire des propositions alternatives en matière d'aménagement.

6- Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'occupation du domaine public

M. Jean-Luc CHASSARD est nommé mandataire suppléant de la régie « domaine public » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. En cas d'absence du régisseur titulaire (Joël SIMON), M. CHASSARD le remplace.

DELIBERATIONS

1- Approbation du compte-rendu de séance du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 juin 2016.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité (2 contre : Yves ROGER et Carole COURTOIS par procuration).

2- Convention avec VESOUL AGGLO pour disposer de la fourrière animale

Les animaux perdus sont aujourd'hui accueillis aux services techniques. Cela provoque des nuisances sonores insupportables pour les riverains.

Il est proposé une alternative par l'adhésion au service de fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV).

La CAV s'engage par l'intermédiaire de son délégataire (association Boules de Poils) s'engage à :

- recevoir, héberger et entretenir les chiens et chats errants ou abandonnés sur la voie publique de la commune de St-Loup,
- garder l'animal en fourrière pendant une période de 8 jours ouvrés et de procéder à la recherche de son propriétaire dans les conditions prévues par le Code rural. Au terme du délai de 8 jours, l'animal non réclamé devient la propriété du délégataire.

En contrepartie, la commune verse une participation équivalente à 1 €/habitant/an.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

3- Convention avec la Communauté de communes du Pays de Luxeuil pour la mise à disposition de la piscine des 7 chevaux

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation par les écoliers lupéens, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil pour la mise à disposition de la piscine intercommunal des Sept Chevaux à raison de 40 créneaux pour l'année scolaire 2016-2017.

La redevance est fixée à 1 800,00 € soit 45 € la séance en demi piscine.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

4- Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec ORANGE pour l'implantation d'un relais téléphonique

Par délibération en date du 26 octobre 2005, la commune de Saint-Loup a autorisé l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile Orange. Une seconde délibération datant du même approuvait la signature d'une convention avec ORANGE pour 12 ans.

Le 17 février 2006, la commune et ORANGE signaient un contrat de bail d'une durée de 12 ans permettant l'implantation et l'exploitation d'une antenne relais dans le clocher de l'Eglise.

En contrepartie, ORANGE verse un loyer annuel de 4000 € indexé sur l'indice trimestriel du coût de la construction (indice de référence : 1276 du 2^{ème} trimestre 2005).

La commune a perçu dans le cadre de ce contrat :

	2013	2014	2015	2016
ORANGE (clocher église)	5 223 €	5 132 €	5 082 €	5 060 €

Le contrat arrive à échéance le 16 février 2018. Toutefois, ORANGE propose d'anticiper le renouvellement du contrat qui nous lie sur la base des modalités suivantes :

- Durée de la nouvelle convention : 12 ans
- Reconduction : par période de 6 ans
- Dénonciation : 24 mois avant échéance
- Loyer fixe : 5 500 € annuel (soit une augmentation de 10% par rapport à votre loyer de 2016)
- Indexation : 1% par an

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à renouveler le contrat sur la base des modalités définies.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

5- Délibération autorisant le Maire à signer les actes relatifs à la rétrocession du site des anciennes gravières

GDFC s'était engagé à céder à l'euro symbolique à la commune de St-Loup une grande partie du site des gravières à l'issue de son exploitation (convention du 22 septembre 1999 et son avenant du 2 mai 2007).

Rien ne s'opposant à la cession du site, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à l'acquisition du site.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

6- Délibération de principe baptisant la salle de tennis de table au nom de M. Claude GOFFINET

Pour honorer la mémoire de M. Claude GOFFINET, Il est proposé au conseil de baptiser la salle de tennis de table à son nom.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

7- Délibération relative au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

8- Fixation de tarifs municipaux pour l'entretien des espaces verts

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs suivants s'agissant de l'entretien des espaces verts pour le compte de tiers :

Intitulé de l'unité de fonctionnement	Coût horaire du personnel	Coût horaire du matériel	Total
Petites maintenances, petites intervention, un personnel technique + outillage de type petit matériel (tondeuse, débroussailleuse, taille haie, matériels électroportatifs, bétonnière ...)	16,00 €	9,00 €	25,00 €
Interventions de moyenne importance, un personnel technique + outillage spécifique de type tondeuse autoporté, camionnette ou véhicule léger...	16,00 €	19,00 €	35,00 €
Entretiens spécialisés, un personnel technique + outillage spécifique de type gros matériel (tracteur, tracteur+ Giro broyeur, camion benne...)	16,00 €	30,00 €	46,00 €

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

9- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « LES ALLEES DU CONSERVATOIRE DE LA CITE DU MEUBLE »

Le Conservatoire du meuble de St-Loup est connu aujourd'hui grâce à l'investissement permanent d'un groupe de bénévoles.

Ces bénévoles ont décidé de se structurer en association pour apporter une alternative à la commune dans l'animation de cet équipement public.

L'association « LES ALLEES DU CONSERVATOIRE DE LA CITE DU MEUBLE » est ainsi constituée le 30 août 2016.

Pour fonctionner, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de la commune.

La commune pourrait déléguer l'animation du Conservatoire à cette association.

Il est proposé au conseil d'impulser le démarrage de cette association en l'attribuant une subvention de 10 000 €

Monsieur le Maire met aux voix.

Hervé LEROY, Agnès LEJEUNE et Noëlle GRANDJEAN décident de ne pas prendre part aux votes, étant membres du bureau de l'association.

Le rapport est adopté à la majorité (2 abstentions : Yves ROGER et Carole Courtois par procuration)

10- Attribution d'une subvention de démarrage à l'association « LA CASA CHAT LUPEENNE » qui œuvre pour la protection animale

Un groupe de bénévoles se sont constitués en association le 6 septembre 2016. « LA CASA CHAT LUPEENNE » a été créée avec pour objet de protéger, d'attraper, de stériliser, d'identifier, de nourrir et de soigner les chats abandonnés et/ou errants sur le secteur de St-Loup.

La commune connaît une réelle problématique en la matière, pouvant être source de d'insécurité sanitaire.

La commune a accompagné les bénévoles pour trouver un local. La Communauté de Communes de la Haute-Comté a accepté de mettre à disposition les locaux de l'ancienne DDT situés dans le quartier du Chanois.

La solution proposée par l'association intéresse la commune.

Un arrêté du maire détermine le périmètre de prélèvement des chats. Une information aux riverains est faite afin que ceux-ci gardent leur(s) chat(s) le jour de prélèvement.

Les chats supposés abandonnés et/ou errants sont attrapés, soignés et stérilisés chez un vétérinaire.

Les chats sont ensuite pris en charge par l'association.

Les chatons sont traités à part pour permettre leur adoption.

Les frais du vétérinaire sont à la charge de la commune, dans le cadre d'une convention stricte permettant d'éviter des abus.

Il est proposé d'accompagner cette association dans le démarrage de ses activités en l'accordant une subvention de 1 000 €.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

11- Reversement de subvention du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) à un agent communal pour l'acquisition de ses prothèses auditives

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le FIPHFP accompagne l'employeur dans sa recherche de financement avec une liste précise d'aides telles que :

- les adaptations de postes de travail,
- les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne en situation de handicap,
- les aides consacrées à l'amélioration des conditions de vie,
- la formation et l'information des personnels,
- les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

En coordination avec les services de CAP EMPLOI, un dossier d'aide financière a été déposé au FIPHFP pour un agent communal (MATEUS GASPARD GUILHERME) reconnu travailleur handicapé. Cette demande porte sur des prothèses auditives.

Le FIPHFP prend en charge dans la limite du montant restant à charge de l'assuré après intervention des régimes obligatoires, complémentaires santé et la prestation de compensation du handicap (MDPH).

La demande a reçu un avis favorable du FIPHFP et les fonds ont été perçus par la collectivité (580,98 €). Il convient de reverser cette somme à l'agent concerné qui a déjà avancé les fonds.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

12- Délibération autorisant le rachat d'une case granit au columbarium, la sépulture ayant été transférée dans un caveau

Il est proposé de racheter une case granit au columbarium. Le tarif de rachat est de 600 €. Il y a en effet eu échange d'une concession perpétuelle du columbarium (prise le 05/08/1994) contre une concession perpétuelle au cimetière.

La sépulture a été transférée dans un caveau depuis le 11/04/2012.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

13- Désignation de 3 membres pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement

Il appartient au conseil municipal de désigner 3 membres qui le représenteront au sein du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR). Ceux-ci ne sont pas obligatoirement des conseillers municipaux.

L'AFR entretient les chemins forestiers grâce à une taxe prélevée sur les surfaces agricoles.

Le Maire propose de reconduire les mêmes personnes qui représentaient la commune, à savoir Thierry MANGEL, André ROUILLER et Gérard MILLEROT.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

14- Mission complémentaire sur le projet de hameau durable de programmation RES'URGENCE

Dans le cadre du projet collaboratif de création d'un pôle d'activités aux Usines Réunies, la commune souhaite y aménager un hameau durable.

La commune se fait accompagner par l'association RES'URGENCE dans la conception et la mise en place de ce projet ambitieux.

Des discussions sont en cours avec les services de l'Etat (DIRECCTE) afin de préciser les modalités d'accompagnement.

La conception d'un projet aussi complexe nécessite d'engager diverses études qui doivent sécuriser et crédibiliser la démarche.

Aussi, il est proposé d'autoriser le Maire à commanditer des études complémentaires pour définir le programme d'aménagement et de cadrer le projet sur le plan administratif.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

DIVERS

1- Non fermeture de la trésorerie

Le Maire informe les conseillers municipaux que la trésorerie de St-Loup ne fermera plus ses portes au 1^{er} janvier 2017. La mobilisation unanime des élus et de la population a porté ses fruits.

Le Maire informe le conseil avoir directement interpellé Ségolène ROYAL (Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) sur la question.

Au final, le projet de délocalisation de la trésorerie de St-Loup a été suspendu.

Il faut désormais et rapidement engager une réflexion avec la CCHC sur la meilleure façon d'organiser l'offre de services de proximité au public. C'est une réflexion indispensable si nous voulons, ensemble, maintenir les services publics sur notre territoire.

Sabine LARUE se demande d'ailleurs pourquoi des permanences du RSP (relais service public) ne sont pas tenues à St-Loup alors que c'est la cas à Fougerolles et Vauvillers. Le Maire suppose que c'est pour une question de quadrillage du territoire.

2- Interdiction transit poids lourds dans Saint-Loup

Le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté pour interdire le transit des véhicules poids lourds (PL) dans St-Loup, sauf dans le sens VESOUL-CORBENAY. L'interdiction ne porte que sur le transit, la desserte locale étant donc autorisée.

Le trafic important de PL provoque des dégradations de l'avenue Albert Thomas. Depuis 5 ans c'est plus de 300 000 € que la commune a injecté dans son entretien.

L'origine de l'anomalie provient de la déclassification de l'avenue Albert Thomas dans la voirie départementale au profit de la voirie communale lorsque la déviation de St-Loup (RD64) a été réalisée.

Pour éviter la dégradation anormale de cette artère, il est nécessaire de dévier toute la circulation de transit qui a vocation à emprunter la RN57. C'est le sens de l'arrêté pris pendant les vacances.

3- Agenda culturel

Hervé LEROY informe le conseil que le Conservatoire ouvrira ses portes lors des journées du patrimoine (Samedi après-midi et dimanche). L'évènement sera placé sous le signe des 80 ans de la maison Parisot.

Les 8 et 9 octobre 2016, se tiendra au conservatoire une exposition sur le tissu et le coton.

4- Fermeture de classe pour manque d'effectif

Noëlle GRANDJEAN souhaite savoir si des classes seront fermées dans les écoles.

Le Maire informe que les effectifs du Centre et du Mont Pautet ont largement baissé cette rentrée. Nous n'avons pas d'argument pour lutter contre des fermetures de classes dans ces écoles car on était largement en-dessous des seuils de fermeture.

Au final nous enregistrons une classe de moins au Centre et une classe de moins au Mont Pautet.

A l'école du Centre, on garde néanmoins les 5 enseignants les matins.

A noter par ailleurs que les effectifs au collège ont augmenté cette année.

Fin de séance à 22h03

**Le Maire,
Thierry BORDOT**



**La Secrétaire de séance,
Edith DOUCET**

